



Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

Jeudi 31 mars 2022

n° 22_03_31_01

Objet de la délibération :

**Convention d'occupation
de locaux scolaires avec
le Syndicat
intercommunal de
création, gestion et de
l'extension du groupe
scolaire de la Chevalerie**

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 9

Votants : 9

Date de la convocation :

24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars, à 18h00, les membres du bureau de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle des Tourelles de la mairie d'Épernon, sous la présidence de Monsieur LEMOINE, président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau :

Stéphane LEMOINE, François BELHOMME, Annie CAMUEL, Daniel MORIN
Anne BRACCO, Arnaud BREUIL, Yves MARIE, Ann GRÖNBORG, Gérard WEYMEELS

Absents excusés : Jocelyne PETIT, Philippe AUFFRAY, Michel DARRIVERE,
Jean-Pierre RUAUT, Gérald COIN, Jean-Luc DUCERF, Éric SÉGARD

Vu la délibération n° 20_07_23 du conseil communautaire en date du 22 juillet 2020 accordant au bureau des délégations de pouvoir

Dans le cadre de ses compétences périscolaire et extrascolaire, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France organise un accueil de loisirs situé dans les locaux scolaires du groupe de la Chevalerie à Droue sur Drouette.

Les enfants sont accueillis tous les mercredis scolarisés et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h45, dans les locaux suivants, appartenant au Syndicat intercommunal de création, gestion et de l'extension du groupe scolaire de la Chevalerie :

Ecole maternelle

- Salle d'accueil périscolaire, 30m²
- Les toilettes adjacentes à la salle d'accueil périscolaire et au restaurant scolaire – Utilisation mutualisée, 8,50m²
- Salle de restauration scolaire maternelle, 101m²
- Cuisine, 34.30 m².
- Les toilettes, 43.25 m².
- Salle de motricité, 153m².
- Dortoir de l'école, 51.84 m²
- Les toilettes extérieures, 11.50M².
- Cour de récréation 1330 m²

Ecole élémentaire

- Local d'accueil périscolaire, 100.36 m²
- Préau couvert de l'école, 136.17 m²
- La réserve de matériel pédagogique de l'accueil périscolaire, 19.14 m².
- Couloirs de l'école, 137m²
- Toilettes, 30.84 m²
- Cour de récréation et plateau scolaire, 585 m².



Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'occupation de locaux pour les activités extrascolaires avec le Syndicat intercommunal de création, gestion et de l'extension du groupe scolaire de la Chevalerie à Droue sur Drouette

AUTORISE M. le Président à signer cette convention avec le Président du Syndicat intercommunal de création, gestion et de l'extension du groupe scolaire de la Chevalerie.

Fait à Epernon, le 1^{er} avril 2022

Le Président,

Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

Jeudi 31 mars 2022

n° 22_03_31_02

Objet de la délibération :

**Convention d'occupation
de locaux scolaires avec
le Syndicat
intercommunal de
création, gestion et de
l'extension du groupe
scolaire de la Chevalerie**

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 9

Votants : 9

Date de la convocation :

24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars, à 18h00, les membres du bureau de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle des Tourelles de la mairie d'Épernon, sous la présidence de Monsieur LEMOINE, président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau :

Stéphane LEMOINE, François BELHOMME, Annie CAMUEL, Daniel MORIN
Anne BRACCO, Arnaud BREUIL, Yves MARIE, Ann GRÖNBORG, Gérard WEYMEELS

Absents excusés : Jocelyne PETIT, Philippe AUFRAY, Michel DARRIVERE,
Jean-Pierre RUAUT, Gérald COIN, Jean-Luc DUCERF, Éric SÉGARD

Vu la délibération n° 20_07_23 du conseil communautaire en date du 22 juillet 2020 accordant au bureau des délégations de pouvoir

Dans le cadre de ses compétences périscolaire et extrascolaire, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France organise un accueil de loisirs situé dans les locaux scolaires les locaux scolaires du groupe de la Chevalerie à Droue sur Drouette.

Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis matin de 7h30 à 8h35 et les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir 16h30 à 18h45, dans les locaux suivants appartenant au Syndicat intercommunal de création, gestion et de l'extension du groupe scolaire de la Chevalerie :

Ecole maternelle

- Salle d'accueil périscolaire, 30 m²
- Les toilettes adjacentes à la salle d'accueil périscolaire et au restaurant scolaire, 8.50 m²
- Salle de restauration scolaire maternelle, 101 m²
- Cuisine, 34.30 m²
- Toilettes, 43.25 m²
- Salle de motricité, 153m²
- Toilettes extérieures, 11.50 M²
- Cour de récréation, 1330 m²

Ecole élémentaire

- Local d'accueil périscolaire, 100.36 m²
- Préau couvert de l'école, 136.17 m²
- Réserve de matériel pédagogique de l'accueil périscolaire, 19.14 m²
- Salle d'informatique, 68.80 m², à disposition de l'accueil périscolaire, de 16h30 à 17h30 pour y effectuer l'atelier d'accompagnement scolaire. Le matériel informatique ne pourra être utilisé par les enfants du périscolaire
- Trois salles de classe affectées à l'accompagnement scolaire, 65 m² chacune, à disposition de l'accueil périscolaire de 16h30 à 17h30 pour y effectuer l'atelier d'accompagnement scolaire. La directrice de l'école désignera ces salles en fonction de l'activité scolaire



- Couloirs de l'école, 137m²
- Les Toilettes, 30.84 m²
- Cour de récréation et plateau scolaire, 585 m²

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'occupation de locaux pour les activités périscolaires avec le Syndicat intercommunal de création, gestion et de l'extension du groupe scolaire de la Chevalerie

AUTORISE M. le Président à signer cette convention avec le Président du Syndicat intercommunal de création, gestion et de l'extension du groupe scolaire de la Chevalerie.

Fait à Epernon, le 1^{er} avril 2022

Le Président

Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

Jeudi 31 mars 2022

n° 22_03_31_03

Objet de la délibération :

**Convention d'occupation
de locaux des écoles
élémentaire et
maternelle de la
Billardière pour l'accueil
extrascolaire**

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 9

Votants : 9

Date de la convocation :

24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars, à 18h00, les membres du bureau de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle des Tourelles de la mairie d'Épernon, sous la présidence de Monsieur LEMOINE, président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau :

Stéphane LEMOINE, François BELHOMME, Annie CAMUEL, Daniel MORIN
Anne BRACCO, Arnaud BREUIL, Yves MARIE, Ann GRÖNBORG, Gérard WEYMEELS

Absents excusés : Jocelyne PETIT, Philippe AUFRAY, Michel DARRIVERE,
Jean-Pierre RUAUT, Gérald COIN, Jean-Luc DUCERF, Éric SÉGARD

Vu la délibération n° 20_07_23 du conseil communautaire en date du 22 juillet 2020 accordant au bureau des délégations de pouvoir

Dans le cadre de ses compétences périscolaire et extrascolaire, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France organise un accueil extrascolaire situé dans les locaux scolaires la Billardière d'Épernon.

Les enfants sont accueillis tous les mercredis de 11h45 à 18h45 ou de 7h30 à 18h45 et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h45, dans les locaux suivants, appartenant à la commune d'Épernon :

Ecole maternelle

- Locaux d'accueil de loisirs, 168 m²
- Le « pavillon » situé dans l'enceinte de l'école maternelle, 68.26 m²
- Salle de repos, 42.42 m²
- Salle de motricité, 155.43 m²
- Cuisine, 13 m²
- Toilettes, 61.39 m²
- Couloirs de l'école, 90 m²
- Espaces extérieurs, 760 m²

Ecole élémentaire

- Salle de restauration scolaire, 160.70m²
- Salle d'accueil périscolaire, 72.45m²
- Préau couvert, 143m²
- Salle de classe, « salle de langues » située au 1er étage face à l'escalier, 52.44m²
- Salle d'art plastique des ALSH située au rez-de-chaussée près de l'escalier d'accès au restaurant scolaire, 52.44m²
- Salle de classe RASED, 52.44m²
- Toilettes de l'école, 80.64m²
- Infirmerie de l'école, 15m²
- Tisanerie, 11m²



- Salle de rangement de matériel sportif, 16m2
- Couloirs de l'école et accès au restaurant scolaire, 90m2
- Cour de récréation et plateau sportif, 4615m2

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'occupation de locaux des écoles de la Billardière pour les activités extrascolaires sur la commune d'Epernon

AUTORISE M. le Président à signer cette convention avec M. le Maire d'Epernon.

Fait à Epernon, le 1er avril 2022

Le Président,


Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

Jeudi 31 mars 2022

n° 22_03_31_04

Objet de la délibération :

**Convention d'occupation
de locaux des écoles
élémentaire et
maternelle de la
Billardière pour l'accueil
périscolaire**

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 9

Votants : 9

Date de la convocation :

24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars, à 18h00, les membres du bureau de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle des Tourelles de la mairie d'Épernon, sous la présidence de Monsieur LEMOINE, président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau :

Stéphane LEMOINE, François BELHOMME, Annie CAMUEL, Daniel MORIN
Anne BRACCO, Arnaud BREUIL, Yves MARIE, Ann GRÖNBORG, Gérard WEYMEELS

Absents excusés : Jocelyne PETIT, Philippe AUFRAY, Michel DARRIVERE,

Jean-Pierre RUAUT, Gérald COIN, Jean-Luc DUCERF, Éric SÉGARD

Vu la délibération n° 20_07_23 du conseil communautaire en date du 22 juillet 2020 accordant au bureau des délégations de pouvoir

Dans le cadre de ses compétences périscolaire et extrascolaire, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France organise un accueil périscolaire situé dans les locaux scolaires de la Billardière d'Épernon.

Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis matin de 7h30 à 8h35 et les lundis, mardis, jeudis et vendredis soir 16h00 à 18h45 ou de 16h30 à 18h45, dans les locaux suivants appartenant à la commune d'Épernon :

Ecole maternelle

- Locaux de l'accueil de loisirs, 168 m²
- Le « pavillon » situé dans l'enceinte de l'école maternelle, 68.26m²
- Salle de repos, 42.42 m²
- Salle de motricité, 155.43 m²
- Cuisine, 13 m²
- Espace de rangement sous l'escalier de l'école élémentaire : Il sera exclusivement réservé au mobilier de l'accueil périscolaire.
- Toilettes, 61.39 m²
- Couloirs de l'école, 90 m²
- Cour de récréation, 760 m²

Ecole élémentaire

- Salle d'accueil périscolaire, 72.45 m²
- Préau couvert, 143 m². Pour les activités d'expression corporelle, l'accueil des enfants et leurs familles ainsi que pour les activités manuelles et divers jeux.
- Salle de classe, « salle de langues » située au 1er étage face à l'escalier, 52.44 m²
- Salle d'art plastique des ALSH située au rez-de-chaussée près de l'escalier d'accès au restaurant scolaire, 52.44 m²
- Toilettes de l'école, 80.64 m²



- Infirmierie de l'école, 15 m2
- Tisanerie, 11 m2
- Salle de rangement de matériel sportif, 16 m2
- Couloirs de l'école et accès au restaurant scolaire, 90 m2
- Cour de récréation et plateau sportif, 4 615 m2

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'occupation de locaux des écoles de la Billardière pour les activités périscolaires sur la commune d'Epernon

AUTORISE M. le Président à signer cette convention avec M. le Maire d'Epernon.

Fait à Epernon, le 1er avril 2022

Le Président,


Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

Jeudi 14 avril 2022

n° 22_04_14_01

Objet de la délibération :
**Convention d'occupation
de locaux du groupe
scolaire Louis Drouet
pour l'accueil
extrascolaire**

Nombre de membres :
En exercice : 16
Présents : 12
Votants : 12

Date de la convocation :
8 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, les membres du bureau de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle des Tourelles de la mairie d'Épernon, sous la présidence de Monsieur LEMOINE, président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau :
Stéphane Lemoine, François Belhomme, Yves Marie, Jean-Luc Ducerf, Gérald Coin, Daniel Morin, Gérard Weymeels, Annie Camuel, Michel Darrivière, Arnaud Breuil

En visio : Jocelyne Petit, Éric Ségard

Absents excusés : Anne Bracco, Jean-Pierre Ruaut, Ann Grönborg, Philippe Auffray

Vu la délibération n° 20_07_23 du conseil communautaire en date du 22 juillet 2020 accordant au bureau des délégations de pouvoir

Dans le cadre de ses compétences périscolaires et extrascolaires, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France organise un accueil périscolaire et extrascolaire situé dans les locaux scolaires de l'école primaire Louis Drouet d'Épernon.

Les enfants sont accueillis tous les mercredis de 7h30 à 18h45 dans les locaux suivants, appartenant à la commune d'Épernon :

Ecole maternelle

- Local d'activité périscolaire et la réserve, 57.67 m²
- Les toilettes coté périscolaire, 17 m²
- Salle de restauration scolaire maternelle, 70.20 m²
- Salle de repos, 50 m²
- Salle de motricité, 139.50 m²
- La tisanerie, 13.20 m²
- Les toilettes de l'école coté salle de repos ainsi que les toilettes adultes, 39.02 m²
- Couloirs de l'école, 135.29 m²
- Cour de récréation, 1 525 m².

Ecole élémentaire

- Préau couvert de l'école. Bâtiment B, 140.07 m²
- La cuisinette de l'accueil périscolaire Bâtiment B, 21.87 m²
- Le local de rangement situé au fond du couloir Bâtiment B, 8 m²
- Les salles d'activité Bâtiment B, 85.07 m²
- Les toilettes Bâtiment B, 25m²
- Salle de restauration scolaire élémentaire Bâtiment A, 168.05 m²
- La salle de motricité de l'école Bâtiment C, 109.44 m²
- Le bureau de la directrice de l'accueil périscolaire (au 1er étage) Bâtiment C, 10.45 m²
- La salle de réunion et de stockage de matériel (au 1er étage) Bâtiment C, 28.43 m²
- La salle d'activité (au 1er étage) Bâtiment C, 37.02 m²



**Portes Euréliennes
d'Île-de-France**
communauté de communes

Envoyé en préfecture le 03/05/2022

Reçu en préfecture le 03/05/2022

Affiché le

ID : 028-200069953-20220421-22_04_14_01B-DE



- La salle d'activité (au 1er étage) Bâtiment C, 52.67 m²
- Cour de récréation, 2 224 m².

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'occupation de locaux de l'école primaire Louis Drouet pour les activités périscolaires sur la commune d'Epernon.,
AUTORISE M. le Président à signer cette convention avec M. le Maire d'Epernon.

Fait à Epernon, le 21 avril 2022

Le Président,

Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du bureau communautaire

Jeudi 14 avril 2022

n° 22_04_14_02

Objet de la délibération :
**Convention d'occupation
de locaux du groupe
scolaire Louis Drouet
pour le périscolaire et le
RPE**

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 12

Date de la convocation :

8 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril, à 18h00, les membres du bureau de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle des Tourelles de la mairie d'Épernon, sous la présidence de Monsieur LEMOINE, président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du bureau :
Stéphane Lemoine, François Belhomme, Yves Marie, Jean-Luc Ducerf, Gérald Coin, Daniel Morin, Gérard Weymeels, Annie Camuel, Michel Darrivière, Arnaud Breuil

En visio : Jocelyne Petit, Éric Ségard

Absents excusés : Anne Bracco, Jean-Pierre Ruaut, Ann Grönborg, Philippe Auffray

Vu la délibération n° 20_07_23 du conseil communautaire en date du 22 juillet 2020 accordant au bureau des délégations de pouvoir

Dans le cadre de ses compétences périscolaires, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France organise un accueil périscolaire situé dans les locaux scolaires de l'école primaire Louis Drouet d'Épernon.

Les enfants sont accueillis tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h45.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis soirs de 16h30 à 18h45.

Les activités du Relais de la Petite Enfance ont lieu les jeudis de 9h15 à 11h30 dans la salle du périscolaire maternel.

Ecole élémentaire

- Préau couvert de l'école, Bâtiment B, 140.07m²
- La cuisinette de l'accueil périscolaire, Bâtiment B, 21.87 m²
- Le local de rangement situé au fond du couloir, Bâtiment B, 8 m²
- Les salles d'activité, Bâtiment B, 85.07 m²
- Les toilettes, Bâtiment B, 25 m²
- Les quatre salles de classe affectées à l'accompagnement scolaire élémentaire, Bâtiment B ou A, horaire 17h à 18h, 219.71 m².
- La salle de motricité de l'école, Bâtiment C, 109.44 m²
- Le bureau de la directrice de l'accueil périscolaire, 1er étage, Bâtiment C, 10.45 m²
- La salle de réunion et de stockage de matériel, 1er étage, Bâtiment C, 28.43 m²
- La salle d'activité, 1er étage, Bâtiment C, 37.08 m²
- La salle d'activité, 1er étage, Bâtiment C, 52.67 m²
- Cour de récréation, 2 224 m².

Ecole maternelle

- Le local d'activité périscolaire et la réserve, 102.30 m²
- Les toilettes coté périscolaire, 17 m²
- Salle de restauration scolaire maternelle, 70.20 m²
- La salle de motricité, 139.50 m²



- La tisanerie, 13.20 m2
- Couloirs de l'école, 76.76 m2
- Cour de récréation, 1 525 m2

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'occupation de locaux de l'école primaire Louis Drouet pour les activités périscolaires sur la commune d'Epernon ET LES ACTIVITÉS DU Relais Petite Enfance,
AUTORISE M. le Président à signer cette convention avec M. le Maire d'Epernon.

Fait à Epernon, le 21 avril 2022

Le Président,

Stéphane LEMOINE

